



NEGOCIATIONS TEMPS PARTIEL ET TEMPS DE TRAJET SUPPLEMENTAIRE

TEMPS PARTIEL :

L'accord actuel est reconduit pour 3 ans et 1 mois (échéance au 31 décembre 2022).

Il reprend les éléments déjà négociés dans les précédents accords relatifs au temps partiel.

Une amélioration notable : la direction s'engage à répondre aux demandes dans un délai d'un mois (deux mois auparavant).

**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

TEMPS DE TRAJET SUPPLEMENTAIRE :

L'accord existant est reconduit pour 3 ans.

La **CFDT** a obtenu une avancée significative : le nombre d'heures indemnisables par mois passe de huit heures (8h) à trente-deux heures (32h) !

Ces éléments étant favorables aux salariés, La **CFDT** a décidé de signer ces deux accords.

Dernière minute :

La **CFDT** a demandé à la direction de profiter du passage de l'agence de MEAUX en agence collaborative (programmée en 2020) pour aménager le 2^{ème} étage et éventuellement le 3^{ème} étage et créer ainsi un nouveau site distant pour les salariés du siège (Il n'y avait pas de site sur le nord-est parisien).

La direction a accepté notre demande.

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.org
ou sur notre page
Linkedin.**

**POUR L'AMELIORATION DES DROITS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET
DE VIE DES SALARIES, LA CFDT EST TOUJOURS PRESENTE !**

CFDT.FR



@: cfdtceidf@orange.fr
Web: cfdtceidf.com
Tél: 01 70 23 53 63